

LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CHAMPENOIS.



Dans cette ambiance, par moment surnaturelle, qui a nimbée le Conseil Municipal du 25 février dernier une action pour la préservation de la qualité

de vie à Champagne a été acceptée par Monsieur le Maire. Aujourd'hui, le Plan d'Occupation des Sols est devenu obsolète. Il devra être remplacé par un Plan Local d'Urbanisme et intégrer de nouvelles dispositions prévues dans le cadre de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain et par le Plan de Déplacements Urbains Régional.

Au-delà de tous ces sigles techniques, j'ai proposé qu'au moins dans un premier temps, un courrier du Maire accompagne toute demande de travaux ou permis de construire pour protéger les murs à vigne existant sur Champagne. Ces murs Briards sont une caractéristique

marquante de notre paysage urbain. Ils constituent une trace de notre histoire locale en plus d'assurer la sécurité aux riverains. Moi qui ne suis pas né à Champagne sur Seine, je considère que s'attacher à la préservation de ce patrimoine commun est une marque de respect pour l'histoire locale.

Christophe SAVARD

Lundi 3 mars 2003, Champagne sur Seine et les communes alentours ont été privées d'électricité pendant environ quatre heures. A notre demande, EDF a précisé à la rédaction de la Passerelle, que la coupure était due à un défaut sur un câble souterrain.

Félicitation aux trois étudiants de Terminale SSI du Lycée La Fayette de Champagne-sur-Seine qui ont fièrement porté les couleurs de leur établissement et de notre commune lors des cinquièmes trophées régionaux de robotique qui se sont déroulés samedi 1^{er} mars 2003 à Corbeil-Essonnes. Christine WATY, Maire-adjoint d'opposition est venue leur apporter le soutien de tous les Champenois. Il est seulement regrettable que le projet n'ait pas obtenu tout l'appui administratif que les étudiants Champignots auraient été en droit d'attendre. Rappelons que par deux fois, le concours national a été remporté par des étudiants du lycée La Fayette.

Une lectrice nous a posé la question suivante : « Qui est payé au sein du Conseil Municipal ? » Monsieur le Maire reçoit ses indemnités de Maire, à quoi s'ajoutent les diverses indemnités relatives à ses autres fonctions (Président ou Vice-Président de structures intercommunales, jetons de présence...).

Tous les Maires-Adjoints, à l'exception de Christine WATY sans délégations, reçoivent une indemnité représentant environ 36 % de celle liée à la fonction de Maire, soit 697,84 € brut.

Les conseillers municipaux de la liste majoritaire qui sont titulaires d'une délégation, à l'exception d'un d'entre eux qui a refusé cette indemnité, reçoivent une indemnité représentant 9 % de celle de maire d'une commune de moins de 10.000 habitants, soit 183,48 €. Les autres conseillers municipaux, dont ceux d'opposition, ne perçoivent pas d'indemnités.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25.02.03

PRINCIPALES INTERVENTIONS DE L'OPPOSITION

En introduction, M. DEPARIS a demandé la parole pour dénoncer le fait que le Maire venait d'être radié des listes électorales de notre commune. Une altercation avec un conseiller municipal majoritaire s'en est suivie [voir page 5].

Elections internes : Faites vos jeux... Rien ne va plus.

La majorité déclarée au Conseil Municipal était composée ce soir de 19 personnes. Il aurait été normal que les personnes issues de ce groupe recueille donc 19 voix. Il n'en fut rien. A l'occasion du renouvellement au sein de diverses commissions, des personnes ayant démissionné du Conseil Municipal, les représentants de la majorité ont réalisé entre 14 et 16 voix, avec parfois des voix provenant de membres de l'opposition lorsqu'il n'y avait qu'un seul candidat. Des votes fantaisistes ont également été constatés. Lors de l'élection de suppléant à la Commission d'Appel d'Offres, ce sont quatre personnes qui ont voté pour des non candidats ! Pour la désignation de représentants aux commissions intercommunales, trois majoritaires ont apporté leurs voix aux candidats du groupe « avec vous pour Champagne ». Bref, un bel imbroglio qui fait plus penser au chaos qu'à autre chose.

Débat d'orientation budgétaire 2003 :

M. SAVARD a dénoncé la forte hausse envisagée pour les impôts locaux (environ + 4 %), rappelant que les chiffres annoncés pour l'augmentation liée à l'entrée dans la structure intercommunale étaient bien plus faibles. D'autre part, l'autofinancement sera réduit et les investissements faibles, notamment pour le gros entretien (voirie) de la commune. Il va effectivement faire de plus en plus « bon vivre à Champagne » ! M. VERNERY, a précisé que son groupe ne s'inscrivait pas dans l'orientation budgétaire en raison de la hausse programmée de la fiscalité associée à celle de la Communauté de Communes et de ce fait du peu d'investissement possible en 2003.

Contrat de Bassin, partenariat avec la commune de Thomery :

Huit membres des groupes d'opposition se sont abstenus pour ces études jugées superflues.

Formation des Elus :

Une fois n'est pas coutume, le Premier Adjoint a rejoint les positions des représentants de l'opposition qui refusait le dispositif projeté par Monsieur le Maire pour la formation des Elus. Le dispositif prévoyait des quotas par individus, inférieur au coût habituel d'une journée de formation ! M. SAVARD a dénoncé un moyen d'empêcher l'opposition de suivre l'évolution de la réglementation par la formation qui est un investissement sur l'avenir. Il a dénoncé la gestion dans l'instant, sans perspectives ultérieures et proposé de globaliser sur la durée du mandat les actions sous forme d'un Plan de Formation, à soumettre pour approbation au Conseil. L'idée a été cautionnée par le Premier Adjoint et soutenue par M. BONNEVILLE. Finalement, les groupes « avec vous pour Champagne » et « Radical et Humaniste » ce sont abstenus sur le montant des crédits alloués pour 2003. Le principe de Plan de Formation a été approuvé à l'unanimité.

Retrocession de voirie rue de Sens :

M. SAVARD a rappelé que les parcelles constructibles situées le long de la voie ferrée sont soumises, pour les constructions neuves, à des normes d'isolation phoniques strictes (amendement Du Pont). Il a proposé à Monsieur le Maire une procédure visant à protéger les murs Briards, acceptée et qui fera l'objet d'une prochaine délibération

Permanences juridiques du Centre d'Information sur le Droit des Femmes :

MM. COURROUX, VERNERY, BESSEMOULIN et Mme GILBERT se sont abstenus sur l'approbation de la convention car le dispositif pourrait être étendu à toute l'intercommunalité pour une meilleure efficacité.

Informations diverses :

Le Plan Départemental des Gens du Voyage a été signé par Monsieur le Préfet. Rappelons que le Conseil avait délibéré contre ce plan, imposant à notre commune la création d'une aire sur notre territoire.